



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 avril 2005
Français
Original: anglais

Dix-huitième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999)

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999) du Conseil de sécurité, par lequel le Conseil m'a prié de lui faire rapport tous les quatre mois sur la façon dont l'Iraq s'acquitte de ses obligations touchant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles. Il présente brièvement les faits nouveaux intervenus depuis mon rapport précédent, daté du 8 décembre 2004 (S/2004/961).

II. Contexte

2. Pendant la période à l'examen, le Conseil de coopération du Golfe et la Ligue des États arabes ont examiné un certain nombre de questions concernant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou de leurs dépouilles mortelles. À sa vingt-cinquième session, qui s'est tenue à Bahreïn les 20 et 21 décembre 2004, le Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe a condamné les massacres délibérés d'Iraqiens, de prisonniers et détenus koweïtiens et de ressortissants d'autres pays commis par l'ancien régime iraquien ainsi que leur inhumation dans des fosses communes. Il a déclaré que ces actes constituaient une violation flagrante des droits de l'homme, des principes de l'Islam, des principes moraux en général et des valeurs arabes.

3. Dans le communiqué final de sa dix-septième session ordinaire, le Conseil de la Ligue des États arabes, réuni au sommet à Alger les 22 et 23 mars 2005, a condamné les graves violations des droits de l'homme commises par l'ancien régime iraquien pendant l'occupation du Koweït, notamment en ce qui concerne les prisonniers et les disparus koweïtiens et de pays tiers. Le Conseil de la Ligue a appelé à poursuivre les efforts tendant à déterminer le sort de ces prisonniers et disparus et à les retrouver. Il a également déclaré que les auteurs de ces crimes devraient être traduits devant les tribunaux irakiens compétents.



III. Activités récentes

4. Par lettre datée du 21 mars 2005, le Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Coordonnateur de haut niveau, Yuli Vorontsov, que le nombre total des dépouilles mortelles identifiées s'élevait à 222. On trouvera en annexe au présent rapport la liste des noms des morts dont les dépouilles ont été identifiées, étant entendu que certaines de ces dépouilles sont celles de citoyens égyptiens, iraniens, libanais, omanais et saoudiens.

5. M. Vorontsov s'est rendu au Koweït les 21 et 22 mars 2005. Il a été reçu par le Ministre des affaires étrangères, cheikh Mohammad al-Sabah al-Salem al-Sabah, et a eu des entretiens avec les membres de la Commission nationale koweïtienne chargée des questions relatives aux personnes disparues et aux prisonniers de guerre ainsi qu'avec d'autres responsables. Il lui a été déclaré que le Koweït était résolu à poursuivre les efforts actuellement déployés en vue de déterminer le sort de tous les prisonniers de guerre tant koweïtiens que ressortissants d'États tiers. Les autorités koweïtiennes reçoivent souvent des informations émanées de sources situées en Iraq et dans les pays voisins concernant des Koweïtiens et des nationaux d'États tiers portés disparus. Chacune de ces informations fait l'objet d'une enquête approfondie de la part des autorités koweïtiennes, dans l'espoir qu'elle permettra de localiser une personne encore en vie ou une sépulture. Pour des raisons de sécurité cependant, les équipes techniques koweïtiennes ont été dans l'impossibilité de poursuivre leurs travaux en Iraq pendant le premier trimestre de 2005. Les morts qui ont pu être identifiés au cours des derniers mois l'ont été à partir de dépouilles transportées au Koweït en 2004. Le Coordonnateur de haut niveau a donné à ses interlocuteurs l'assurance qu'il n'épargnerait aucun effort pour résoudre la question éminemment humanitaire des prisonniers koweïtiens et des nationaux d'États tiers.

6. Pendant qu'il se trouvait à New York en décembre 2004, M. Vorontsov s'est entretenu avec le Représentant permanent de l'Iraq auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui lui a fait part de la volonté des nouvelles autorités irakiennes de l'aider à clore le dossier des Koweïtiens portés disparus et à coopérer avec lui.

7. Le 9 mars 2005, j'ai reçu du Ministre des affaires étrangères de l'Iraq, M. Hoshyar Zebari, une lettre par laquelle il marquait la volonté du Gouvernement iraquien de coopérer sans réserve avec le Coordonnateur de haut niveau et de lui prêter les concours nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de ses responsabilités conformément aux prescriptions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, afin que la question du sort des Koweïtiens disparus et du retour des biens koweïtiens puisse être définitivement réglée. Il a notamment fait valoir que la recherche des personnes disparues se poursuivait avec diligence et assiduité. Le Ministère iraquien des affaires étrangères, par exemple, avait publié dans la presse, notamment locale, les noms et photographies des personnes portées disparus dont les dépouilles n'avaient pas encore été retrouvées, en demandant à la population de communiquer aux autorités irakiennes compétentes toutes informations les concernant.

8. Dans mon quinzième rapport, daté du 16 avril 2004 (S/2004/301), j'ai évoqué la question de l'indemnisation des familles des 605 personnes dont la mort en captivité en Iraq a été établie. À sa cinquante-cinquième session, le 10 mars 2005, le Conseil d'administration de la Commission d'indemnisation des Nations Unies a approuvé le rapport et les recommandations du Comité de commissaires compétent

concernant les réclamations présentées au nom de ces 605 détenus décédés. Le Gouvernement koweïtien ayant auparavant retiré deux de ces réclamations, le Comité a examiné 603 réclamations (pour un montant total d'environ 259 millions de dollars des États-Unis), dont 602 ont été approuvées par le Conseil d'administration de la Commission, les indemnités correspondantes s'élevant à 161 millions de dollars des États-Unis.

9. Ces réclamations couvraient non seulement les préjudices subis personnellement par les détenus décédés en captivité (notamment les dépenses afférentes à un départ forcé, les pertes de biens et les pertes commerciales), mais encore la perte des moyens de subsistance que leurs familles auraient reçus d'eux s'ils n'avaient pas été détenus puis exécutés, et le préjudice psychologique et moral subi par ces familles. Conformément à la procédure prévue pour le règlement de ces indemnités, la Commission mettra en distribution lors de la prochaine série de versements, prévue pour avril 2005, 100 000 dollars des États-Unis pour chacune des familles concernées.

IV. Observations

10. Les difficultés que connaît l'Iraq sur le plan de la sécurité n'ont pas permis de faire des progrès substantiels dans la recherche des prisonniers de guerre koweïtiens et des nationaux d'États tiers ou de leurs dépouilles mortelles depuis mon rapport précédent. Le travail d'identification des dépouilles mortelles n'en a pas moins continué pendant ce temps. Je me félicite de la volonté affichée par le Gouvernement koweïtien de suivre de près la question des prisonniers de guerre koweïtiens et des nationaux d'États tiers jusqu'à ce que tous les dossiers puissent être clos. Le sort de 270 disparus n'a toujours pas été éclairci et, malheureusement, les chances de les retrouver vivants se sont réduites avec le passage du temps.

11. Une fois de plus, je condamne vigoureusement l'exécution de citoyens du Koweït et de pays tiers en violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je demande au Gouvernement iraquien qui vient d'être mis en place de faire en sorte que les auteurs de ces crimes odieux répondent de leurs actes devant les tribunaux.

12. Je me félicite de l'esprit constructif avec lequel les nouvelles autorités iraqiennes s'efforcent de faire en sorte que leur pays s'acquitte de ses obligations internationales concernant le rapatriement ou le retour de tous les nationaux du Koweït et d'États tiers ou, éventuellement, de leurs dépouilles mortelles et la restitution de tous les biens koweïtiens, conformément aux dispositions du paragraphe 14 de la résolution 1284 (1999). Les autorités iraqiennes ont déjà pris en ce sens un certain nombre de mesures concrètes dont j'espère qu'elles produiront des résultats.

13. L'assistance fournie par la force multinationale en Iraq dans la recherche des personnes disparues de nationalité koweïtienne ou ressortissantes de pays tiers est vivement appréciée.

14. Le Coordonnateur de haut niveau continuera d'entretenir des relations étroites avec le Gouvernement koweïtien et la Commission tripartite, qui reste l'instance la plus appropriée pour traiter de ces questions. Il poursuivra son dialogue avec les autorités iraqiennes.

Annexe

Nationaux du Koweït et d'États tiers dont la dépouille mortelle a été identifiée

1. Saad Meshal Aswad Salamah Al-Enezi
2. Ahmed Abdullah Abdulrasul Al-Ghallaf
3. Saleh Ali Said Al-Hayani
4. Enam Said Ahmad Said Ismail Al-Edan
5. Abdullatif Hussein Al-Waheb
6. Naser Hussein Omaran Al-Enezi
7. Mahmoud Sayed Reda Sayed Hasan
8. Faihan Mohammad Laili Al-Mutairi
9. Nasser Sherif Fahed Al-Khaldi
10. Daad Omar Al-Hariri (Libanais)
11. Jassem Hamid Abdallah Al-Samak
12. Safah Ibjad Aloush Al-Mutairi
13. Lafi Faihan Mohammad Laili Al-Mutairi
14. Abdul Rahman Saad Marzook Al-Otaibi
15. Mohammed Gazai Saad Ali Al-Mutairi
16. Farhan Harbi Saket Al-Dhafiri
17. Obaid Falah Husaini Al-Mutairi
18. Hamad Mohammad Ghuneim Al-Ajami
19. Taleb Amin Jassem Saleh
20. Fahed Sulayman Aswad Al-Enezi
21. Fahed Akil Rakan Al-Zufayri (Saoudien résidant au Koweït)
22. Misfir Mhana Misfir Al-Sharifa Al-Hayani
23. Nasser Ayed Duhayran Al-Oteibi
24. Mohammad Nasser Sharid Al-Ajami
25. Assal Turki Kusayman Al-Ajami
26. Abdallah Sulayman Abdallah Al-Amir
27. Abdulaziz Yussef Abdulaziz Alyamani
28. Amer Deydan Ali Al-Ajami
29. Sobhi Khalil Nousouhi Haydar (Libanais)
30. Raja Hamud Saleh Al-Sahli
31. Khaled Saleh Al-Tuwaygeri

32. Adel Fahed Hamad Al-Hamad
33. Fahed Khalifa Jadlan Al-Mutayri
34. Salem Obeid Abdallah Al-Mutayri
35. Shojah Madi Omar Al-Ajami
36. Habib Saleh Al-Zaqah
37. Ali Abdallah Ali Al-Duwaysan
38. Maayuf Jaber Sahud Al-Harbi
39. Yaccoub Yussef Bader Al-Ustaz
40. Mansour Tulayhan Samar Al-Mutayri
41. Hamad Humaydi Ghazi Al-Otaibi
42. Mohsen Mohammad Mohsen Al-Ajami
43. Rajeh Zeyab Bedah Nahar Al-Mutayri
44. Mansour Faleh Nasser Al-Thaqeb
45. Ahmad Mahmoud Al-Hattab (Égyptien)
46. Jaber Helal Shedid Al-Shemary
47. Falah Jaser Saad Guniman Al-Mutayri
48. Jatly Mohammad Mejaed Al-Mutayri
49. Husain Salem Faza Al-Shamry
50. Khalifa Trak Suliman Al-Shamry
51. Adel Faleh Satam Al-Fadly
52. Adnan Mohamad Bahbahani
53. Tareq Falah Alaeban Al-Shamry
54. Hamoud Nafel Saeid Al-Harshany
55. Nabil Ali Ramadan Bushehry
56. Mutlaq Ali Salman Al-Adwani
57. Waleed Saad Mubarak Al-Asaf
58. Abdulah Fares Ayed Al-Shamry
59. Bader Nahar Mefrij Al-Mutayri
60. Matar Saket Mater Al-Mayai Al-Anezi
61. Waleed Ayoub Ismail Bander
62. Helal Saleh Malis Al-Mutayri
63. Abdulaziz Abdullalif Abdulaziz Al-Kharaz
64. Mubarak Saleh Herzan Malis Al-Mutayri
65. Hamoud Ebrahim Harfan Al-Sahly

66. Saad Murshid Jasir Al-Barazi
67. Raeid Abdulla Khalil Burashid
68. Saleh Hamoud Mansour Hamoud
69. Abdulmehdi Mehdi Ali Tahir
70. Hussam Mohammad Abdulmohsen Al-Oseimi
71. Abdalla Al-Oweyhan
72. Hussein Mohammad Jomah
73. Hassan Abdulmohsen Al-Ali
74. Mohammad Makboul Al-Otaibi
75. Ali Hassan Awad Al-Azmi
76. Hamoud Nassir Baanoun El-Enezi
77. Khalaf Akil Ali Al-Dhafiri
78. Saad Bashir Mubarak Al-Rashidi
79. Mohammad Rashid Nabi Al-Duwaila
80. Nawaf Abdulla Farraj Al-Mutairi
81. Saleh Mathal Jasser Al-Mutairi
82. Mohammad Ahmad Shaher Al-Sharifi
83. Abdulla Deydan Kazar Al-Dhafiri
84. Maged Jaber Fyhan El-Enezi
85. Tarek Mohammad El-Qahtany
86. Meshal Jazza El-Enezi
87. Fawzy Ali Ebrahim Al-Mulla
88. Saleh Naser Al-Khenah
89. Esam Yaccoub Saadallah
90. Meshal Yussef Ali Reda
91. Hany Ahmed Al-Musilikh
92. Ahmed Ali Al-Kandary (Iranien)
93. Abdulaziz Ali Mohammad Al-Khanini
94. Fauzi Ebrahim Abdullatif Al-Abed Al-Jalil
95. Mohammad Naeif Muthri Al-Shamry
96. Jamal Mubarak Muwanas Al-Muwanas
97. Salah Jassem Mandani Qassem Ghullam
98. Abdullah Shafi Hafiz Al-Shagban Al-Ajami
99. Qadir Abdulrahman Jassem Mustafa

100. Ismail Ebrahim Mohammad A. Al-Kandary
101. Yacoub Hussein Ali Akbar
102. Mohammad Ali Saleh Al-Zaqah
103. Ahmad Abdulla Mustafa Hadi
104. Waleed Feiruz Yaqout Al-Manea
105. Mohammad Ahmad Mohammad Al-Rashed
106. Saoud Abdulaziz Furaih Al-Kouh
107. Khaled Abdulaziz Furaih Al-Kouh
108. Ali Mohammad Ali Salem
109. Adnan Feiruz Yacout Al-Manea
110. Fahed Ali Kamikh Al-Dehani
111. Hani Feiruz Yacout Al-Manea
112. Mohammad Mutlaq Rumeih Al-Bathali
113. Hamad Muajeb Saad Al-Ajmi
114. Mutlaq Abdallah Mutlaq Al-Hajr Al-Mutairi
115. Zakaria Abdulqader Mohammad Al-Qaderi
116. Ahmad Saleh Aboud Al-Enezi
117. Ajmi Awajah Rashid Al-Rashidi
118. Shaker Abdallah Mohammad Al-Jedi
119. Nabil Mohammad Hassan Al-Sharaf
120. Hamoud Marzook Thamer Al-Fadly
121. Khaled Hussein Aoun Al-Atiyah
122. Maysam Rawdan Adnan Jodah Al-Shamry
123. Mohammad Hamoud Ayed Al-Aqail
124. Mohammad Jassem Khalf Al-Thanian
125. Mohammad Mrzook Mohammad Al-Mrzook
126. Mutlaq Abdul Rahman Mutlaq Al-Khalidi
127. Housain Mohammad Hosain Adab
128. Talal Hadi Al-Otaibi
129. Khaled Nasser Fahd Al-Ajami
130. Abdul Razzaq Abdullah Mubarak Al-Fawzan
131. Ali Husain Naserallah Boshahryary (Iranien)
132. Saoud Manea Mohammad Tahous
133. Khaled Ahmed Mohammad Al-Rashed

134. Hamoud Muhareb Ali Al-Shamry
135. Abdullah Fahm Moatesh Al-Mutairi
136. Srou Falah Srou Al-Rashaidi
137. Abdallah Wali Hizam Al-Shamry (non-Koweïtien)
138. Nasser Fahed Mohammad Al-Ajami
139. Fahed Wali Hizam Al-Shamry (non-Koweïtien)
140. Mohammad Faleh Abboud Al-Enezi
141. Faisal Ghali Ashwi Al-Dhafiri
142. Nasser Ali Nasser Al-Ajami
143. Nawaf Hamad Hussein Al-Ajami
144. Khaled Nasser Khaled Al-Subaii
145. Alnouri Khalaf Kuwayan Al-Dhafiri (Saoudien)
146. Mansour Awad Mansour Al-Ajami
147. Fahed Alhailam Musmar Al-Dhafiri
148. Jamal Abbas Ghaloum Hussein
149. Abdulkarim Ali Khaled Mohammad
150. Mousa Ebrahim Suleiman Al-Khalifi
151. Abdulaziz Ebrahim S. Al-Badyawi (Saoudien)
152. Abdulrazaq Dakhil Abdulrazaq Al-Tawalah
153. Hamad Mubarak Salem Al-Hajri
154. Khaled Ahmad Mubarak Al-Sharhan
155. Mohammad Serhan Aswad El-Enezi
156. Fahed Bashir Mubarak Al-Rashidi
157. Ahmad Abdulla Ahmad Al-Kandari
158. Dhafir Abdulhadi Dhafir Al-Rashidi
159. Hamdan Hamoud Ghazi Al-Otaibi
160. Mansour Faleh Nasser Al-Ajmi
161. Salah Ali Murshid Al-Rashidi
162. Meshal Obeid Hamdan Al-Otaibi
163. Hamoud Mohwis Saoud Al-Saidi
164. Mohammad Nasser Hazzah Al-Otaibi
165. Abdullah Salem Salem Gheith
166. Fahed Mohammad Abdulla Al-Khalidi
167. Faisal Zaid Sulaiman Al-Ajeel

168. Husam Ahmad Mohammad Al-Sayafi
169. Salah Abdulla Abdulrahman Al-Majid
170. Mohammad Ali Abdulla Burhameh
171. Nasser Mudaf Ahmad Khalfan
172. Safi Maatouk Aman Al-Felaij
173. Khaled Nouri Sulaiman Al-Qanai
174. Imad Yussef Saad Al-Rashid
175. Ahmad Hussein Bakr Al-Asfour
176. Ahmad Abdulrahman Abdulmohsen Al-Rifai
177. Khaled Ahmad Issa Matar
178. Ali Abdullatif Abdallah Al-Asfour
179. Imad Abdulwahab Hussein Al-Roumi
180. Sami Khalifa Ebrahim Al-Rashed
181. Esam Abdulwahab Hussein Al-Roumi
182. Salah Khalifa Abdalla Al-Derbas
183. Faisal Ahmad Hussein Al-Qattan
184. Jamal Abdul Hamid Essa Al-Attar
185. Mustafa Abdul Hamid Matar Al-Shatti
186. Shaheen Ahmad Majid Al-Shaheen
187. Fahed Ahmad Majid Al-Shaheen
188. Khaled Marzooq Zaid Al-Mutayri
189. Meshal Ahmad Thenian Al-Musailem
190. Ali Zaal Awad Al-Zufayri (Saoudien)
191. Abdallah Rahed Ahmad Al-Yacoub
192. Mohammad Naeif Abdallah Al-Enezi
193. Bader Abdallah Ahmad Al-Sharqawi
194. Mahmoud Naeif Abdallah Al-Enezi
195. Khaled Abdullatif Abdallah Al-Mari
196. Mohammad Yousef Said Albaloushi (Omanais)
197. Hussein Abdel Amir Ali Mohammad (Iranien)
198. Fahed Ahmad Abdulmohsen Al-Abdulkarim
199. Rashed Zayed Mutlaq Al-Duwailah
200. Adel Ahmad Abdulaziz Al-Raqim
201. Rashid Mazeid Said Al-Mutairi

202. Abdulla Abdullatif Abdulla Al-Asfour
 203. Waleed Hamad Al-Fahed Al-Hamad
 204. Mohammad Abed Ridha Abbas Ghaloum
 205. Samir Jasem Mahmoud Al-Saffar
 206. Aref Ebrahim Youssef Al-Dhowaihi (Saoudien)
 207. Najim Taleq Saoud Al-Muweizri
 208. Nasser Hazaa Zaid Alwaalan Al-Mutairi
 209. Nasser Sulaiman Farah Al-Shamry
 210. Hassan AbdulAziz Qumir Abdullah
 211. Khaled Jassem Hamd Al-Derbas Al-Zaabi
 212. Shehab Ahmed Shaker Ali
 213. Mousa AbdulRidha Abbas Ghaloum
 214. Madi Hameed Obaid Al-Mutairi
 215. Zaid Saadi Zaid Al-Shamry
 216. Hassan Guloum Hassan Sakkim
 217. Hussein Abdullah Ahmed Al-Ghallaf
 218. Salah Ali Saad Al-Khouder
 219. Salah Abdullatif Farhan Al-Doukhi
 220. Sayed Mohammad Sayed Ali Musalam
 221. Abdul Amir Hussein Ahmad Al-Qattan
 222. Adnan Safar Maarafi Maarafi
-